

**Sujet :** [INTERNET] Avis Favorable au projet d'extension de la sablière CDMR (Brossac)

**De :** "Somatrap, Philippe Albouy" <ph.albouy@somatrap.fr>

**Date :** 03/03/2022 12:02

**Pour :** pref-obs-ep-carriere-cdmr-brossac@charente.gouv.fr

Madame Monsieur,

Dans le cadre de l'enquête publique pour le projet de carrière à St-Michel de Rieufret, je vous prie de prendre note de :

**Mon avis favorable à ce projet.**

Bien cordialement,



**Philippe ALBOUY**

**Parc de l'Argonne - Bâtiment A - Portes N° 5 & 7**

**356 Avenue de l'Argonne**

**33700 Mérignac**

**Mobile : 06 70 06 81 67**

**Fixe : 05 57 96 60 80**

**Fax : 05 35 54 58 20**

**E-mail : [ph.albouy@somatrap.fr](mailto:ph.albouy@somatrap.fr)**



Garanti sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)

**Sujet :** [INTERNET] observation sur le projet CDMR

**De :** Gisèle CONDEMINÉ <gisele.condemine@wanadoo.fr>

**Date :** 03/03/2022 16:29

**Pour :** pref-obs-ep-carriere-cdmr-brossac@charente.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Veuillez trouver en pièce jointe mes observations sur l'enquête publique à propos du projet CDMR.

Sincères salutations.

Thierry Condemine

1 allée de Lavaure 16480 BROSSAC

—Pièces jointes : —

---

courrier au commissaire enqueteur CDMR DESTRUCTION FORET  
BROSSAC.odt

30 octets

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je suis un propriétaire forestier inquiet à propos de la transformation continuelle de forêts aux essences mélangées feuillus -pins (qualité des paysages, maintien de la biodiversité, résilience aux accidents climatiques ) en plantation de résineux monoespèce et soumis aux coupes rases tous les quarante ans .

Suite à la demande d'extension de la carrière de la part de CDMR sur la commune de Brossac et de la mise en compatibilité du PLUde Brossac, veuillez trouver mes observations suivantes sur l'enquête publique en cours:

-Ayant pris connaissance des observations et recommandations portées par l'association Charente Nature et par Mme Christine Marsteau, Ingénieure forestier retraitée , je suis d'accord avec les 2 rapports et leur conclusion respective.

L'extension de la carrière se fait sur des forêts communales qui étaient à l'origine des forêts d'essences mélangées feuillus- pins, broyées et replantées en pins après la tempête de 1999 . Le projet de destruction de cette forêt existante et de re construction par des plantations à Boibreteau et Bors de Baignes en pins uniquement est un projet compensatoire insuffisant . Ces bois de Boisbreteau et de Bors de Baignes ont subi eux aussi dernièrement une coupe rase et constituaient eux -mêmes une forêt diversifiée . Je propose que ces surfaces compasentaires soient replantées en forêt mélangée, principalement de feuillus adaptés au territoire ( chêne sessile , chêne Tauszin), avec travaux minimum du sol, et conduite pendant 30 ans en sylviculture douce : pas de coupes rases, présence d'un couvert permanent . Cette sylviculture douce, tout en produisant du bois de qualité, permet le maintien de la biodiversité, conserve des paysages agréables, et répond aux enjeux environnementaux actuels.

Je défends également la demande de Charente Nature et de Mme Marsteau pour que la zone Nord que la CDMR renonce à exploiter soit classée en Zone Nature forestière, par exemple Nfa pour la forêt ancienne et la survie des lichens lobaria.

Souhaitant que mes remarques et propositions soient prises en compte, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, mes salutations.

Fait à Brossac le 3 Mars 2022

Thierry Condemine  
1 Allée de Lavaure  
16480 Brossac